*ANNEXE 6*

**ÉPREUVE FACULTATIVE EF2 – MODULE DE PARCOURS INDIVIDUALISÉ**

**Épreuve orale – Durée 20 minutes**

L'épreuve vise à évaluer la démarche entreprise par la candidate ou le candidat pour construire des compétences complémentaires lui permettant d'étayer son parcours en vue de son insertion professionnelle ou de poursuivre ses études

**LA COMMISSION D’INTERROGATION**

La commission est composée de deux membres : une enseignante ou un enseignant d’économie et gestion intervenant en STS Support à l’action managériale et une personne professionnelle exerçant dans le support aux actions managériales ou dans le domaine de la formation universitaire. En cas d’absence de cette personne, elle peut être remplacée par une enseignante ou un enseignant d’économie et gestion intervenant en STS Support à l’action managériale.

**ORGANISATION DE L’ÉPREUVE**

Les personnes candidates passent cette épreuve dans les centres d’examen désignés par les autorités académiques.

Elles doivent s’organiser pour disposer des équipements fixes, mobiles ou nomades, logiciels, applications, ressources informatiques et documents qu’elles souhaitent présenter à la commission d’interrogation. Elles sont responsables de l’accès à ces ressources et de l’autonomie électrique des appareils mobiles.

**DÉROULEMENT DE L’ÉPREUVE**

Il s’agit d’une épreuve orale d’une durée de 20 minutes qui prend la forme d’un exposé (10 minutes maximum) puis d’un entretien avec la commission d’interrogation (10 minutes maximum).

Durant l'exposé la candidate ou le candidat présente à l'aide des supports de son choix son besoin et sa démarche d'acquisition de compétences complémentaires.

**ÉVALUATION**

Les membres de la commission d’interrogation complètent collégialement la grille d’évaluation fournie en *annexe 20.* La note finale sur 20 est attribuée au ½ point près. Les commentaires portés par les commissions d’interrogation sur la grille d’évaluation ne doivent concerner que la prestation de la candidate ou du candidat, appréciée au travers des critères d’évaluation nationaux, à l’exclusion de toute autre appréciation.